LA SOLIDARITE NE DOIT PAS DEVENIR UN DELIT !

Arrêt des poursuites contre les militants de RESF et Florimond Guimard.

Depuis plusieurs mois, des actions en solidarité avec les Sans Papiers se font jour : manifestations, parrainages citoyens, accompagnements en préfecture, pétitions, présence dans les tribunaux, débats publics, hébergements d'urgence…
Ces actes sont le reflet d'une prise de conscience dans l'opinion face à une politique liberticide menée par le gouvernement. Ils portent en eux-mêmes les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et constituent une défense des droits de l'Homme : droit de vivre en famille, droit à la scolarité, droit à la sécurité, droit à la santé…

Au lieu de traiter le problème sur le fond,
le gouvernement choisit de criminaliser ces actions citoyennes.

Le 11 novembre 2006, près de 200 personnes, militants syndicaux, associatifs, politiques, des élus républicains, des citoyens… manifestent de manière déterminée mais non violente à l'aéroport de Marseille-Provence contre l'expulsion d'un père de famille de deux enfants scolarisés à Marseille et la mettent en échec.
Plus d'un mois après ces évènements, Florimond Guimard, professeur des écoles à Marseille, militant syndical et associatif, est placé en garde à vue et doit comparaître **le 20 Avril à 14h** devant le Tribunal Correctionnel d'Aix-en-Provence (40 Bd Carnot) pour **« violence en réunion avec arme »**.
Pourtant aucun blessé n'a été déploré ce jour, si ce n'est 1 jour d'ITT concernant un policier dont le pouce aurait heurté une barrière et quelques éraflures côté manifestants. Florimond Guimard a par ailleurs suivi à distance la voiture de police qui emmenait le père de famille à expulser.
Voilà ce que sont les « violences en réunion et avec arme » (la voiture !) dans ce dossier, faits passibles de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.

Florimond Guimard n'est pas un délinquant adepte des violences. C'est un militant syndical, particulièrement investi dans le RESF13, et un pédagogue dont le travail est reconnu.

Nous demandons l'arrêt immédiat des poursuites contre ce militant des droits de l'homme et contre tout militant de RESF.
Nous serons présents le vendredi 20 avril 2007 au Tribunal d'Aix en Provence et appelons tous les citoyens indignés par cette criminalisation de l'action militante à nous y rejoindre.

Nom, Prénom	Profession/Fonction	Signature